



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 75 du 20 septembre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 10

ARRÊTÉ

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité aux militaires en service au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Du 06 septembre 2024

ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité aux militaires en service au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Du 06 septembre 2024

NOR A R M L 2 4 0 1 6 3 1 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Arrêté du 01 août 2024 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution d'une prime de commandement et de responsabilité au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace.](#)

Référence de publication :

BOC n°75 du 20/9/2024

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 32) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 organisant la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 41) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 modifié pris pour l'application du décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 36) ;

Vu la décision N° D-24-003933/ARM/EMA/MGA/NP du 30 juillet 2024 portant désignation des autorités chargées de fixer les listes des emplois éligibles et d'attribuer la prime de commandement et de responsabilité militaire pour le cycle 2024-2025 (n.i. JO, n.i. BO),

Arrête :

Art. 1er.

Pour les militaires en service au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace, la liste des postes ouvrant droit à l'attribution d'une prime de commandement et de responsabilité militaire est fixée en annexe I.

L'annexe I désigne les postes effectivement occupés par des militaires éligibles, qui ouvrent droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire au 29 juillet 2024.

Art. 2.

L'arrêté du 1er août 2024 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace est abrogé.

Art. 3.

Les dispositions du présent arrêté sont applicables du 29 juillet 2024 au 30 juin 2025 inclus.

Art. 4.

Le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général d'armée aérienne,
Chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,

Stéphane MILLE.

